
Améliorer les performances de collecte et de traitement des eaux usées

SIGNATURE DE L'ACCORD DE PROGRAMMATION

"NOUVELLE GENERATION" 2021-2024 AVEC L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-
BRETAGNE

DOSSIER DE PRESSE


Contact presse

Malvina SIRISAWAT

06 80 76 43 51 - 02 51 47 48 02

malvina.sirisawat@larochesuryon.fr

 @Irsypresse

 Irsy.fr/presse

17 MAI 2021

Irsy.fr    

SOMMAIRE

- **Communiqué de presse (page 3)**
- **Une étude et un programme de travaux globaux (page 4)**
 - Objectifs de l'étude
 - Principaux enjeux du programme de travaux d'assainissement
- **L'accord de programmation (page 5)**
 - Le programme d'actions
 - Quelques actions déjà fléchées sur le territoire
- **Les autres interventions de l'Agglomération (page 6)**
 - Quelques domaines d'intervention
- **L'Agence de l'Eau Loire-Bretagne (page 7)**
 - Des accords de programmation pour améliorer la qualité des eaux
 - Un partenariat avec l'Agglomération qui s'inscrit dans le temps

Communiqué de presse

Entre 2016 et 2019, une étude a été menée sur l'ensemble des systèmes d'assainissement de l'agglomération pour établir un programme pluriannuel de travaux à l'horizon 2040.

Plus de 110 millions d'euros € ont été identifiés pour améliorer les performances de collecte et de traitement des eaux usées à l'échelle de l'agglomération et répondre aux enjeux de développement du territoire. Un premier accord de programmation flèche 44,7 millions d'euros de travaux sur la période 2021-2024.

L'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, à travers son 11ème programme d'intervention, accompagne la collectivité pour l'étude et la mise en œuvre de ces travaux

Programme de 33 actions réparties sur les communes de l'agglomération
Montant prévisionnel des actions de 44,7 M€ HT sur 2021-2024
Montant prévisionnel de subvention de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne de 13,6 M€



Illustrations d'interventions sur des réseaux d'eaux usées © La Roche-sur-Yon Agglomération



UNE ETUDE ET UN PROGRAMME DE TRAVAUX GLOBAUX

Une étude a été menée entre 2016 et 2019 sur l'ensemble des systèmes d'assainissement de l'agglomération pour établir un programme pluriannuel de travaux à l'horizon 2040.

Objectifs de l'étude

- Diagnostic du réseau et des stations d'épuration ;
- Identification des priorités d'actions sur 20 ans ;
- Schéma directeur définissant le programme pluriannuel de travaux ;
- Zonage d'assainissement communautaire permettant d'intégrer les projections de développement du territoire et les besoins d'évolutions des équipements d'assainissement collectif

Principaux enjeux du programme de travaux d'assainissement

- Lutter contre les eaux parasites (exemple : déconnexion des eaux de toiture ou de parking du réseau d'eaux usées) par la réhabilitation des réseaux de collecte et la mise en conformité des branchements particuliers ;
- Moderniser les outils de dépollution, en particulier la station d'épuration de La Roche-sur-Yon ;
- Réduire l'impact sur le milieu naturel (amélioration des performances de traitement) ;
- Harmonisation du prix de l'eau.

LES SYSTEMES D'ASSAINISSEMENT DANS L'AGGLOMERATION

13 communes (2 communes nouvelles en 2016)

~ 85 000 habitants raccordés

30 stations d'épuration

123 postes de refoulement

42 km de refoulement

504 km de réseau de collecte des eaux usées

12 400 regards de visite (dont 10 siphons)



L'ACCORD DE PROGRAMMATION

L'accord de programmation réalisé avec l'Agence de l'eau Loire-Bretagne revêt plusieurs priorités :

- **améliorer les performances, réduire ou supprimer les déversements d'eaux usées** par temps de pluie des systèmes d'assainissement prioritaires selon les critères de l'AELB, c'est-à-dire les systèmes qui dégradent significativement l'état des eaux ou les usages sensibles en fonction des territoires (ressource en eau potable, baignade, littoral...);
- **maîtriser et réduire les émissions de micropolluants dans les eaux usées**, en particulier pour les stations de traitement de grande capacité ;
- **réduire l'impact des eaux pluviales par une gestion à la source** (= gestion intégrée) : système de récupération, noues d'infiltration...

|| **Montant prévisionnel de subvention de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne : 13,6 M€**

Le programme d'actions

Le programme comprend des actions visant à **réduire les apports en eaux claires parasites (ECP)** vers le réseau d'assainissement des eaux usées identifiées à partir du diagnostic réalisé entre 2016 et 2019. En pratique, il s'agit de retirer les eaux parasites qui ne doivent normalement pas se retrouver dans le réseau afin d'éviter un surdimensionnement des stations de traitement, d'améliorer la qualité de traitement des eaux collectées et de limiter les coûts.

Quelques actions déjà fléchées sur le territoire

Construction de la nouvelle station d'épuration à La Roche-sur-Yon, à Moulin-Grimaud, (plus de 100 000 équivalents-habitants) : **39.2 M€ HT (enveloppe estimative)**

Calendrier prévisionnel des travaux : 2024-2026

Travaux structurants (reprise de l'étanchéité de réseaux, contrôles de conformité de branchements et tests à la fumée) : **17 actions pour 3,4 M€**

Calendrier : interventions pendant toute la période 2021-2024

Suppression des débordements d'eaux usées vers les cours d'eau depuis des trop-pleins sur les réseaux : reprise d'étanchéité de réseaux, renforcement d'ouvrage et du réseau d'assainissement, mise en séparatif de réseau) : **13 actions pour 1,8 M€**

Calendrier : interventions pendant toute la période 2021-2024

Maîtrise et réduction des émissions de micropolluants dans les eaux usées : mise en œuvre d'un diagnostic des micropolluants significatifs sur le réseau de collecte des eaux usées en amont de la station d'épuration de La Roche-sur-Yon (obligation réglementaire pour les ouvrages de traitement de grande capacité) : **60 000 €**

Calendrier prévisionnel de réalisation du diagnostic amont des micropolluants : 2021-2022

Mise en œuvre d'un zonage pluvial avec pour objectif de limiter l'imperméabilisation des sols avec des actions de gestion intégrée : **250 000 €**

Calendrier prévisionnel : 2024



LES AUTRES INTERVENTIONS DE L'AGGLOMERATION

La Roche-sur-Yon Agglomération est l'autorité organisatrice compétente sur l'assainissement collectif des eaux usées avec des enjeux majeurs relevant de la qualité du patrimoine collectif et traitement des effluents ainsi que de la qualité des milieux récepteurs superficiels.

L'Agglomération intervient de manière régulière sur son patrimoine. Ainsi, 44 km de réseau d'eaux usées ont été renouvelés ou réhabilités entre 2010 et 2020, soit un taux de renouvellement de ce patrimoine de près de 1% par an à l'échelle du territoire, avec un taux moyen national de renouvellement des réseaux d'assainissement de 0,42% par an (source : Observatoire des services publics d'eau et d'assainissement - 9^{ème} rapport national 2020).

Quelques domaines d'intervention

- **Extension de capacité de traitement** : l'Agglomération envisage une mutualisation des systèmes de traitement de Dompierre-sur-Yon (L'Éraudière) sur la station de La Joussemelière de Dompierre-sur-Yon, pour faire face à l'attente, à court terme, de la capacité nominale du fait de l'attractivité du territoire (développement rapide de la zone de d'activités de l'Éraudière).
Calendrier prévisionnel des travaux : 2021-2022
- **Renouvellement ou réhabilitation (gainage) des réseaux identifiés comme prioritaires dans le Schéma directeur d'assainissement des eaux usées** : l'objectif retenu est de réduire significativement les volumes d'eaux claires parasites collectées par les réseaux, ces eaux claires pouvant provenir à la fois du domaine privé (mauvais branchements) et du domaine public (réseaux non étanches, ...).
Calendrier : interventions pendant toute la période 2024-2026
- **Poursuite des campagnes de contrôles de conformité des branchements eaux usées et eaux pluviales des usagers et suivi des mises en conformités.**
Calendrier : interventions pendant toute la période 2024-2026
- **Mise en œuvre de campagnes de test à la fumée sur les périmètres identifiés dans le cadre du Schéma directeur des eaux usées** : l'objectif est d'identifier rapidement, par ces tests, les points de rejets directs d'eaux pluviales dans le réseau d'eaux usées (exemple : gouttières, grilles avaloirs sur voirie, parking ou descente de garage...) et de prescrire les travaux de déconnexion en conséquence.
Calendrier : interventions pendant toute la période 2024-2026



L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE

Établissement public de l'État, l'agence de l'eau participe à la mise en œuvre des politiques nationales et européennes de l'eau. Elle contribue à réduire les pollutions de l'eau de toutes origines et à protéger les ressources en eau et les milieux aquatiques :

- grâce à ses interventions financières ;
- par l'élaboration et le développement d'outils de planification ;
- par la production et la valorisation de données pour la connaissance, la gestion et l'évaluation.

Pour agir, elle perçoit des redevances auprès des utilisateurs d'eau et attribue des aides financières aux actions d'intérêt commun. Les assiettes et taux des redevances et les aides financières sont précisés dans un programme pluriannuel d'intervention approuvé par le comité de bassin.

En 2020, l'agence de l'eau Loire-Bretagne a apporté près de 246 millions d'euros en faveur des actions pour l'eau conduites par les collectivités, les acteurs économiques et les associations.

En matière d'assainissement collectif des eaux usées, les priorités de l'agence de l'eau portent sur le financement des études, des travaux ou des actions nécessaires pour :

- améliorer les performances ou réduire, supprimer les déversements d'eaux usées par temps de pluie des systèmes d'assainissement identifiés prioritaires qui dégradent significativement l'état des eaux ou les usages sensibles (baignade, conchyliculture et pêche à pied) ;
- poursuivre l'identification et la résorption des apports polluants liés à l'assainissement (via des infrastructures défaillantes, mal raccordées ...) ;
- maîtriser et réduire les émissions de micropolluants dans les effluents, en particulier pour les stations de traitement de plus de 10 000 équivalent-habitants ;
- réduire l'impact des eaux pluviales prioritairement par la mise en place d'une gestion intégrée à l'urbanisme, lorsqu'un impact polluant est identifié.

Des accords de programmation pour améliorer la qualité des eaux

L'agence de l'eau propose aux établissements publics de coopération intercommunale, organisateurs du service public d'assainissement collectif et non collectif qui le souhaitent, de les accompagner financièrement dans la réalisation de programmes de travaux pluriannuels cohérents dénommés accords de programmation ou contrats de progrès mis en place par les Assises de l'eau.

Cet outil permet de partager collectivement la nature et le type des opérations prioritaires à engager et d'apporter une lisibilité pluriannuelle des aides de l'agence aux collectivités.

Un partenariat avec l'Agglomération qui s'inscrit dans le temps

Au regard de la programmation pluriannuelle à horizon 20 ans sur l'assainissement, le travail partenarial entre l'Agglomération et l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne se poursuivra au travers notamment des futures orientations du XIIème programme de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.

Au-delà du partenariat sur le petit cycle de l'eau avec l'assainissement et la gestion des eaux pluviales, La Roche-sur-Yon Agglomération, via sa compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI), engagera une autre forme de contractualisation pluriannuelle avec l'Agence de l'Eau dans le courant du second semestre 2021. Elle visera notamment le retour au bon état écologique des cours d'eau prioritaires du territoire communautaire comme l'Ornay et l'Yon.